

**CHARGES DE SERVICES PARTAGÉS EN  
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET AUTRES SERVICES**

**HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**



## **SERVICES FOURNIS PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

1 En plus des services de transport constituant ses activités de base, la division  
2 Hydro-Québec TransÉnergie fournit des services dans deux créneaux différents,  
3 soit les télécommunications et les ateliers spécialisés. Chacun est présenté  
4 dans une section distincte du présent document. Par ailleurs, l'annexe 1  
5 présente la facturation interne consolidée d'Hydro-Québec TransÉnergie au  
6 Distributeur.

### **A- SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION**

#### **1 PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS AU DISTRIBUTEUR**

7 Hydro-Québec TransÉnergie représente de loin le plus important utilisateur du  
8 réseau de télécommunications d'Hydro-Québec. À sa réunion du 12 octobre  
9 2001, le Conseil d'administration d'Hydro-Québec a décidé de lui transférer la  
10 responsabilité de toutes les activités reliées aux télécommunications, auparavant  
11 attribuée à la direction principale Technologies de l'information (DPTI).

##### **1.1 Principales composantes de la facture**

13 Quatre produits constituent environ 92 % de la facture d'Hydro-Québec  
14 TransÉnergie au Distributeur en matière de télécommunications et dont les  
15 principes et modalités de facturation sont décrits à la section 3 ci-après. Il s'agit  
16 des services de radio-mobile, de téléphonie administrative, de réseaux locaux et  
17 intranet et des centres d'appel:

18

1 **1.1.1 Radio-mobile**

2 La fonction principale des radios-mobiles est d'offrir aux employés qui travaillent  
3 à l'extérieur des édifices administratifs un mécanisme de communication fiable,  
4 particulièrement dans le cas des interventions sur le réseau électrique. Ces  
5 appareils constituent l'unique moyen de communication entre deux véhicules  
6 (camion, hélicoptère, etc.) ou entre un véhicule et un point fixe. Ils sont donc  
7 indispensables aussi bien aux équipes de construction qu'aux équipes  
8 d'exploitation et de maintenance du réseau électrique, dispersées sur un grand  
9 territoire. C'est donc à l'aide des radios-mobiles que l'équipe travaillant sur une  
10 ligne peut obtenir l'assurance que le courant a été coupé avant de procéder. Les  
11 radios-mobiles offrent également des possibilités de communications lors des  
12 pannes du réseau électrique ou du réseau téléphonique.

13 Notons que ce système de radios-mobiles possède des particularités propres  
14 aux besoins d'Hydro Québec:

- 15 • Un système de traitement des priorités d'appels avec les centres  
16 d'exploitation
- 17 • Plusieurs modes de communication privés, en groupe ou en flotte.
- 18 • Un système d'appel de détresse ou d'urgence intégré à chaque appareil.
- 19 • L'interopérabilité des systèmes sur l'ensemble du territoire en cas de  
20 situation d'urgence.

21 L'étendue du réseau électrique d'Hydro-Québec exige qu'il soit doté d'un réseau  
22 de radios-mobiles qui puisse répondre aux exigences des divisions  
23 Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec  
24 Production. Chacune a ses particularités; par exemple, les activités du  
25 Distributeur ont nécessité le déploiement d'un réseau de grande étendue  
26 permettant des travaux sécuritaires sur toutes ses lignes.

1 La facturation prévue pour l'année financière 2002 est d'environ 22 M\$, soit 66 %  
2 de l'ensemble de ce service pour l'entreprise et 38 % de la facture  
3 d'Hydro-Québec TransÉnergie en matière de télécommunications au  
4 Distributeur.

### **1.1.2 Téléphonie administrative (incluant télécopieurs et interurbains)**

5 Une gamme complète de services de téléphonie administrative est offerte au  
6 Distributeur :

- 7 - Téléphone intérieur de type utilitaire (aucune caractéristique évoluée)
- 8 - Téléphone intérieur de type standard (messagerie vocale, conférence à  
9 six, renvoi automatique, transfert d'appel)
- 10 - Téléphone intérieur de type VIP (messagerie vocale, conférence à six,  
11 renvoi automatique, transfert d'appel composition abrégée, mains-libres,  
12 afficheur)
- 13 - Téléphone extérieur (résistant aux intempéries)
- 14 - Télécopieur (incluant la ligne téléphonique SDA)
- 15 - Ligne téléphonique (pour relier un modem)
- 16 - Ligne SDA (Signalisation directe à l'arrivée – option qui fait qu'une ligne  
17 peut être atteinte directement du réseau public, sans passer par la  
18 standardiste automatisée)
- 19 - Appels interurbains

20 Le prix du téléphone ou de la ligne téléphonique comprend l'accès au réseau  
21 téléphonique privé d'Hydro-Québec. Ce réseau raccorde toutes les installations  
22 de l'entreprise de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours aux  
23 réseaux téléphoniques publics pour les appels entre ces sites, ce qui réduit de  
24 façon importante les frais d'interurbains encourus. À noter qu'il faut utiliser les  
25 réseaux publics pour appeler un endroit autre qu'un site Hydro-Québec.

1 La facturation prévue pour l'année financière 2002 est d'environ 14,7 M\$, soit  
2 39 % de l'ensemble de ce service pour l'entreprise et 25 % de la facture  
3 d'Hydro-Québec TransÉnergie en matière de télécommunications au  
4 Distributeur.

### 5 **1.1.3 Réseaux locaux et inter réseau d'entreprise (intranet)**

6 Comme toutes les autres unités de l'entreprise, le Distributeur fait appel aux  
7 services de mise en place et d'exploitation des réseaux locaux de micro-  
8 ordinateurs. Les réseaux locaux se relient à l'intranet de l'entreprise qui fournit  
9 également une passerelle vers Internet. Ces services d'interconnexion  
10 permettent ainsi l'accès à toutes les applications corporatives et donnent  
11 également au Distributeur la possibilité de mettre des informations et services à  
12 la disposition de tous les utilisateurs de l'intranet.

13 À noter que les coûts reliés aux réseaux locaux et inter réseau d'entreprise  
14 (intranet) sont inclus dans le produit "Services corporatifs" offert par la DPTI. La  
15 portion Télécommunications de ce produit facturée au Distributeur est de  
16 10,4 M\$ pour l'année financière 2002, soit 37 % de l'ensemble de ce service pour  
17 l'entreprise et 18 % de la facture d'Hydro-Québec TransÉnergie en matière de  
18 télécommunications au Distributeur.

### **1.1.4 Centres d'appels**

19 Le Distributeur exploite plusieurs centres d'appels qui contribuent directement au  
20 service à la clientèle, au service du recouvrement et à d'autres services  
21 semblables.

22 La téléphonie appuie les centres d'appels en mettant à leur disposition des  
23 moyens technologiques leur permettant d'optimiser l'utilisation des ressources  
24 humaines et matérielles. La technologie permet également l'emploi d'un seul

1 numéro pour communiquer avec un centre d'appels ce qui en simplifie l'accès  
2 pour la clientèle.

3 L'architecture des cinq centres d'appels du service à la clientèle est telle qu'un  
4 centre peut assurer la relève d'un autre en cas de dérangement et ce, de façon  
5 transparente pour les clients qui appellent (le terme utilisé est *virtualisation*).  
6 Cette architecture est une réalisation conjointe du Distributeur, de la DPTI et des  
7 fournisseurs de services de télécommunications (Connexim et TransÉnergie).

8 La facturation prévue pour l'année financière 2002 est d'environ 6,6 M\$, soit  
9 90 % de l'ensemble de ce service pour l'entreprise et 11 % de la facture  
10 d'Hydro-Québec TransÉnergie en matière de télécommunications au  
11 Distributeur.

## **2 STRUCTURE DE COÛTS**

12 Pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2002, les services offerts  
13 par Hydro-Québec TransÉnergie en matière de télécommunications aux  
14 différents clients internes de l'entreprise sont évalués à un coût complet de  
15 253 M\$. Ce montant ne tient pas compte du rendement de 7,1 M\$ sur les actifs  
16 utilisés pour la prestation de ces services au Distributeur pendant l'année tarifaire  
17 2002-2003, tel qu'établi pour les fins de l'établissement du coût du service des  
18 activités réglementées de distribution d'électricité. La répartition de ce montant  
19 de 253 M\$ est présentée graphiquement à l'annexe 2.

### **2.1 Charges directes (charges primaires): 99,2 M\$**

20 Les charges primaires représentent l'ensemble des coûts générés directement  
21 par les unités d'Hydro-Québec TransÉnergie affectées aux télécommunications  
22 en vue de répondre aux besoins des clients internes.

1 Les principaux éléments sont la masse salariale et les services achetés.

2 **2.2 Charges de services partagés (charges secondaires): 25,2 M\$**

3 Ces coûts sont reliés aux services obtenus par les unités d'Hydro-Québec  
4 TransÉnergie affectées aux télécommunications de la part d'autres fournisseurs  
5 internes, afin de leur permettre de répondre aux demandes de leurs clients.  
6 Hydro-Québec TransÉnergie refacture par la suite à ses propres clients au  
7 moyen de la facturation interne à coût complet.

8 Les principaux fournisseurs des unités d'Hydro-Québec TransÉnergie affectées  
9 aux télécommunications sont les divisions Ingénierie, approvisionnement et  
10 construction (14 M\$-56 %) et Hydro-Québec Distribution (5,7 M\$-23 %).

11 **2.3 Amortissement et déclassément: 74,3 M\$**

12 L'amortissement représente la répartition du coût des actifs d'Hydro-Québec  
13 TransÉnergie en matière de télécommunications sur leur durée de vie utile  
14 prévue.

15 **2.4 Taxes: 6,4 M\$**

16 Les taxes comprennent la taxe sur le capital et les taxes municipales et scolaires.

17 **2.5 Frais financiers: 48,0 M\$**

18 Les frais financiers comprennent les frais de financement (intérêt et pertes de  
19 change), et les frais de garantie.

20 **3. PRINCIPES ET MODALITÉS DE LA FACTURATION INTERNE**

21 Comme c'est le cas dans toutes les unités de service d'Hydro-Québec,  
22 Hydro-Québec TransÉnergie dans ses activités de télécommunications doit  
23 facturer aux clients internes la totalité des coûts de toutes sources qui lui sont

1 imputés. Pour ce faire, la méthode du coût complet de chacun des produits et  
2 services est employée.

3 Les quantités consommées sont multipliées par des taux mis à jour annuellement  
4 (ou au besoin, en cas de variations exceptionnelles des coûts ou des volumes en  
5 cours d'année) et documentés dans le Répertoire des produits et services de la  
6 DPTI. Ces taux sont établis en fonction du coût complet et comprennent tous les  
7 éléments décrits à la section 2.

## **B- SERVICES D'ATELIERS SPÉCIALISÉS**

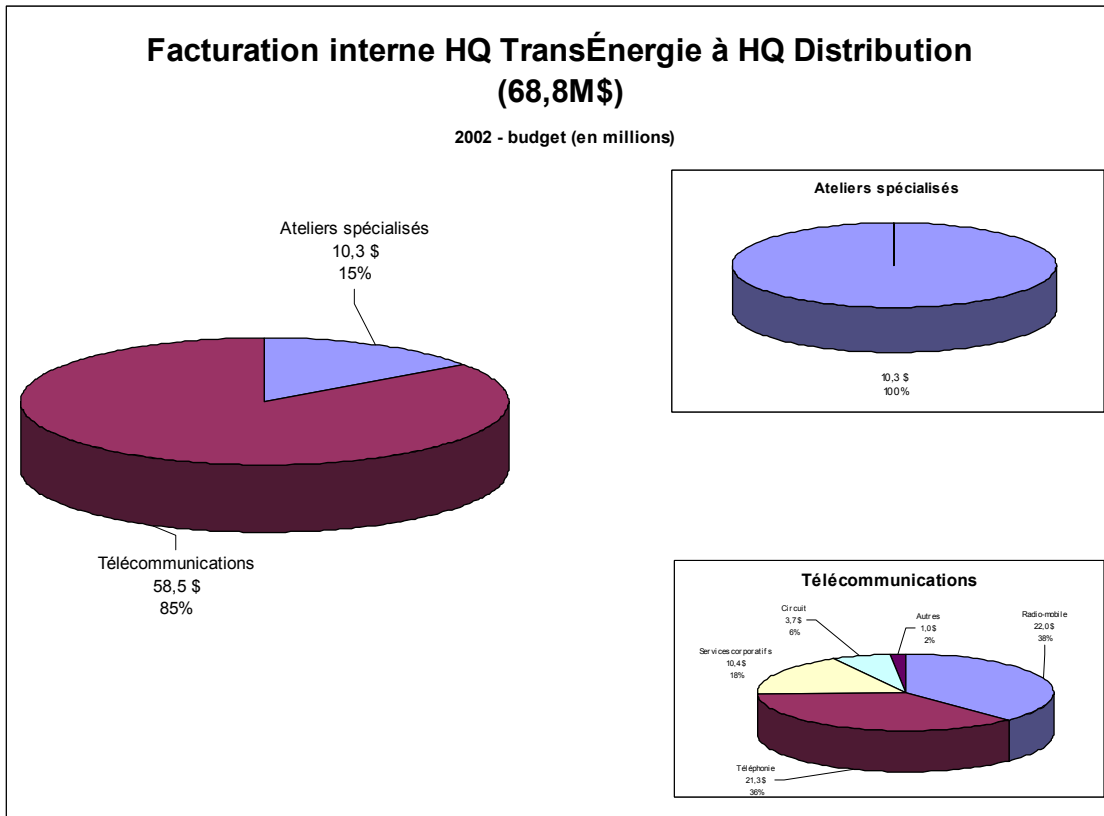
8 Au fil des ans, Hydro-Québec a développé des infrastructures et des  
9 compétences afin de répondre à des besoins spécialisés de maintenance de son  
10 réseau de transport et de ses réseaux de distribution. Ces activités sont  
11 centralisées et leur gestion a été confiée à Hydro-Québec TransÉnergie,  
12 principal utilisateur de ces services. Cette centralisation permet des économies  
13 d'échelle en favorisant une gestion optimale de ces ressources partagées.

14 Les ateliers sont répartis sur quatre sites, chacun d'eux offrant une main d'œuvre  
15 spécialisée dans les domaines suivants:

- 16 - Analyse d'huiles
- 17 - Réparation et vérification d'outillage et d'équipements tels les  
18 transformateurs, les cabinets de sectionnement et autres appareillages;
- 19 - Réhabilitation de transformateurs;
- 20 - Réparation et vérification des outils isolants;
- 21 - Fabrication et usinage;
- 22 - Travaux de peinture, menuiserie, et de soudage;
- 23 - Ajouts et modifications aux véhicules.

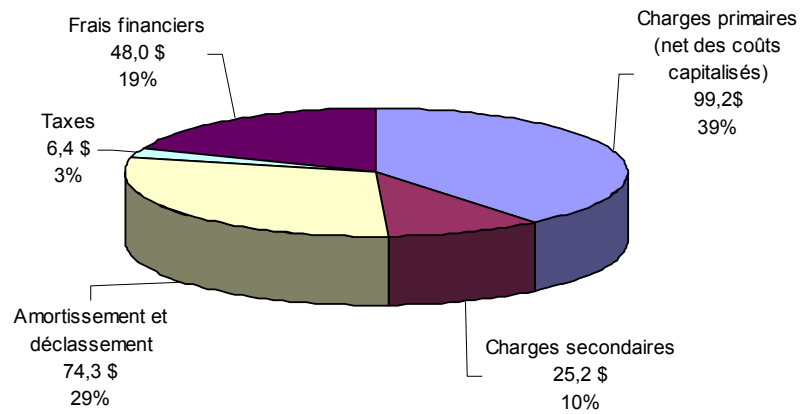
- 1 Ces services sont offerts sur une base horaire de main-d'œuvre spécialisée. Les  
2 tarifs associés à ces services reflètent le coût complet. Le budget de  
3 fonctionnement 2002 des ateliers s'élève à 22,3 M\$.
- 4 Pour l'année financière 2002, le coût de ce service est évalué à 10,3 M\$  
5 représentant 15 % de sa facture totale en provenance d'Hydro-Québec  
6 TransÉnergie.

**Annexe 1**

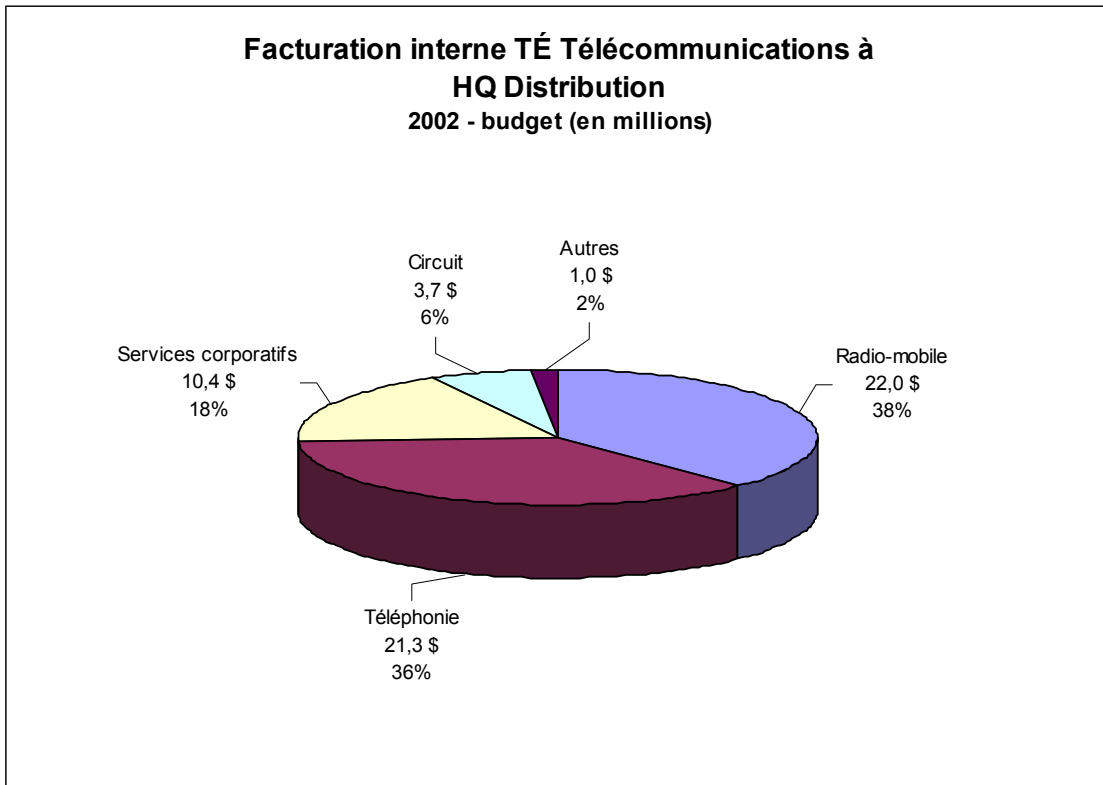


**Annexe 2**

**Coût complet des télécommunications à TÉ**  
2002 - budget (en millions)



**Annexe 3**



**Annexe 4**

